



A l'attention des opérateurs commerciaux FTTH

Bourg en Bresse, le 05. FEV. 2018

Objet : Consultation sur la partition des lots en Zones Arrières de Points de Mutualisation en dehors de la zone très dense

Réf. : Consultation 20180131-AIN-LOT08

Madame, Monsieur,

Comme suite à l'information d'intention de déploiement des infrastructures de réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) publiée le 09/07/2015, le SIEA vous consulte sur la partition des lots en zones arrières de Points de Mutualisation sur les communes listées en annexe à ce courrier. Cette consultation porte sur la création de 11 nouvelles zones arrières.

Les modalités de mutualisation de ces infrastructures de réseaux en fibre optique ont été définies par les décisions n° 09-1106 en date du 22 décembre 2009 et n°2010-1312 en date du 14 décembre 2010 de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes.

L'article 5 de la décision n° 2010-1312 précise que « L'opérateur d'immeuble met à disposition des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales et des opérateurs concernés, dans des conditions raisonnables et non discriminatoires, les informations relatives aux zones arrières du point de mutualisation résultant du découpage d'une maille géographique plus large ».

Par le présent courrier, le SIEA vous consulte sur la partition des lots en zones arrières de PM, dans les conditions décrites au contrat d'accès aux lignes FTTH en dehors de la zone très dense.

Les informations suivantes sont téléchargeables au format électronique sur le portail [opérateurs.liain.fr](http://opérateurs.liain.fr) (url : <http://opérateurs.liain.fr/data/consult/20180131-AIN-LOT08/>)

- le périmètre géographique du lot
- la partition du lot en zones arrières de PM
- la position des Points de Mutualisation sur le lot et des Nœuds de Raccordement Optique (les termes Point de Mutualisation et Nœud de Raccordement Optique ont le sens défini dans le contrat qui vous a été transmis).

Les zones arrière de PM pour lesquels le SIEA a déjà consulté sont modifiées par la création de ces nouvelles zones arrières. Les PM concernés sont listés en annexe.



Vous pouvez nous faire part de vos commentaires, d'ici le 6/04/2018, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception ou par mail à l'adresse [courrier@siea.fr](mailto:courrier@siea.fr) avec accusé de réception ; au-delà de cette date vos remarques ne pourront être prises en compte.

En cas de difficulté d'accès à ce portail, vous pouvez contacter le NOC du réseau LIain au 04 74 45 09 07 ou par courriel à l'adresse [tech@liain.fr](mailto:tech@liain.fr)

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information, et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général des Services,

Philippe DUBOST





## ANNEXE

Le SIEA met à votre disposition la partition de lot en Zones Arrières de Points de Mutualisation sur les communes listées ci-dessous sous forme graphique ainsi que l'implantation prévisionnelle des Points de Mutualisation et des Nœuds de Raccordement Optique dans des fichiers format CSV. Ces fichiers sont accessibles depuis le portail [opérateurs.liain.fr](http://opérateurs.liain.fr) (url: <http://opérateurs.liain.fr/data/consult/20180131-AIN-LOT08/>)

Périmètre de la présente consultation :

Référence de la zone de cofinancement	Date de lancement de Lot	INSEE	COMMUNE	Fichier ZIP
ZAPM01_05_01	05/02/2018		PERONNAS	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20180131-AIN-LOT08_V10_20180201_00.zip
ZAPM01_05_01	05/02/2018		COLLONGES	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20180131-AIN-LOT08_V10_20180201_00.zip
ZAPM01_05_01	05/02/2018		SERGY	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20180131-AIN-LOT08_V10_20180201_00.zip
ZAPM01_05_01	05/02/2018		CHAZEY SUR AIN	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20180131-AIN-LOT08_V10_20180201_00.zip
ZAPM01_05_01	05/02/2018		BLYES	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20180131-AIN-LOT08_V10_20180201_00.zip
ZAPM01_05_01	05/02/2018		AMBERIEUX EN DOMBES	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20180131-AIN-LOT08_V10_20180201_00.zip
ZAPM01_05_01	05/02/2018		BRESSOLLES	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20180131-AIN-LOT08_V10_20180201_00.zip
ZAPM01_05_01	05/02/2018		ST VULBAS	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20180131-AIN-LOT08_V10_20180201_00.zip
ZAPM01_05_01	05/02/2018		THOIRY	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20180131-AIN-LOT08_V10_20180201_00.zip
ZAPM01_05_01	05/02/2018		MIJOUX	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20180131-AIN-LOT08_V10_20180201_00.zip
ZAPM01_05_01	05/02/2018		STE JULIE	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20180131-AIN-LOT08_V10_20180201_00.zip
ZAPM01_05_01	05/02/2018		GEX	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20180131-AIN-LOT08_V10_20180201_00.zip

Liste des PM ayant fait l'objet d'une consultation précédente et pour lesquels la zone arrière est modifiée dans le cadre de cette consultation :

PM	Commune PM	Code Insee PM	Référence consultation
NRO_01047_00001	BLYES	01047	20160727-AIN-LOT02
NRO_01099_00001	CHAZEY SUR AIN	01099	2016041501-MAN
NRO_01109_00001	COLLONGES	01109	2016041501-MAN
NRO_01247_00001	MIJOUX	01247	2016041501-MAN
NRO_01289_00001	PERONNAS	01289	2016041501-MAN
NRO_01390_00001	ST VULBAS	01390	2016041501-MAN
NRO_01401_00001	SERGY	01401	2016041501-MAN